

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 22

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-deux juin à dix-huit heures**

Date de convocation

Le 16 juin 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage

Le 16 juin 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M., MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération

n°2023-059

**Acquisition de trois
balayeuses
/ APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Les contrats de location longue durée des trois balayeuses du service de propreté urbaine arrivent à échéance le 28 février 2024.

Ces loyers représentent une charge de fonctionnement conséquente, de l'ordre de plus de 100 000 € par an.

C'est pourquoi il a été décidé d'acheter du matériel neuf pour remplacer celui qui est loué, par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP.

Le coût d'achat de ces trois véhicules s'élève à 466 505,19 € HT (559 806,23 € TTC), toutes options incluses.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_059-DE

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver cette acquisition et à autoriser le Président à passer commande.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'acquisition de trois balayeuses pour le service de propreté urbaine, pour un montant de 466 505,19 € HT (559 806,23 € TTC),

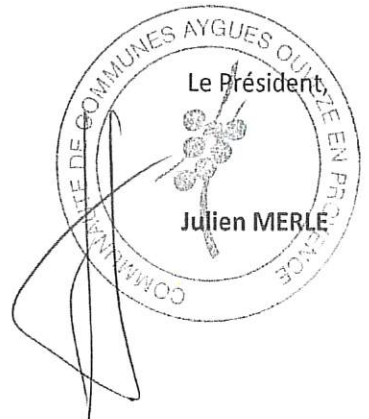
Autorise le Président à commander ces véhicules par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP,

Précise que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2024, à l'article 21828 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

**Délibération
n°2023-059
Acquisition de trois
balayeuses
/ APPROBATION**

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 26/06/2023
Et notification
Du: 26/06/2023